

PAGE 1

◆ Le patronat chez le ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale

PAGE 2

◆ Le guide pratique du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) en relecture

◆ Secteur minier : la fourniture locale de biens et services au cœur d'un atelier

PAGE 3

◆ CEDEAO : projet de création d'une monnaie unique

PAGE 4

◆ Visite de prise de contact et d'échanges de la Directrice Générale de l'ANPE au Patronat

PAGE 5

◆ Cadre sectoriel de dialogue, promotion et protection sociale : Pour une meilleure compréhension du canevas

PAGE 6

◆ Le secteur privé au centre des préoccupations de l'Union Européenne

PAGE 7

Une délégation du Patronat au ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi

Le patronat chez le ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale



Le 24 février 2014 à 16h, le Conseil National du Patronat Burkinabè a rendu une visite de courtoisie au Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Vincent ZAKANE. La délégation du CNPB était conduite par son Président, Monsieur NACOULMA Birahima.

Monsieur Vincent ZAKANE, entouré de ses proches collaborateurs a souhaité la bienvenue à ses hôtes et les a remerciés pour la visite qui participe de son point de vue, de la consolidation du dialogue social. Il a salué les nombreuses contributions apportées par les employeurs dans le domaine du dialogue social qui ont permis au monde du travail de réaliser des progrès considérables. Cependant, il a reconnu que des insuffisances ont entamé le bon fonctionnement de certains cadres de concertation et a traduit toute la disponibilité de son département à travailler à les aplanir.

Monsieur NACOULMA a remercié Monsieur le Ministre pour l'accueil chaleureux et lui a réitéré ses vœux les meilleurs pour l'année nouvelle.

L'année 2013 a été difficile pour le secteur privé en témoigne la baisse de la croissance économique. Tout en souhaitant que l'année 2014 soit meilleure pour le monde des affaires, il a indiqué que la présente visite de courtoisie du patronat au Ministre entre dans le cadre de la consolidation des relations privilégiées qui ont toujours existées entre les deux structures

Ainsi, au nom du bureau et au sien propre,

Monsieur NACOULMA a renouvelé au Ministre et à tous ses collaborateurs ses vœux les meilleurs pour l'année 2014. A ce titre, il n'a pas manqué de féliciter le Ministre pour son dynamisme et son engagement au service de la promotion du dialogue social depuis sa prise de fonction.

Abordant les perspectives du patronat, Monsieur NACOULMA a évoqué deux grands dossiers du Patronat burkinabè soumis aux plus hautes autorités nationales pour la tenue de la 1^{ère} rencontre Gouvernement/Patronat et sollicité l'appui du Ministre pour leur aboutissement.

Tout en réitérant ses remerciements au patronat pour son initiative, le ministre a tenu à saluer l'attachement et la grandeur d'esprit du Patronat à privilégier la concertation, le dialogue, raison pour laquelle, il a rassuré le patronat de son soutien pour l'aboutissement des dossiers sus évoqués dont il a salué la qualité et la pertinence. Monsieur le Ministre, a tout en saisissant l'opportunité de la visite du patronat sollicité son implication pour la réussite de l'organisation de deux rencontres que sont :

- le Sommet extraordinaire des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union africaine en septembre 2014 soit 10 ans après celui de 2004. Ce Sommet sera précédé de la tenue d'un forum des partenaires sociaux africains dans lequel les enjeux non seulement organisationnels mais aussi l'urgence des problématiques notamment la question de l'emploi des jeunes seront posés ;
- deux rencontres d'information et de formation sur la problématique du dialogue social dans notre pays.

Monsieur NACOULMA a rassuré le ministre de toute la disponibilité du Patronat burkinabè à apporter sa contribution pour la réussite des dites rencontres ainsi que la dynamisation des cadres de dialogue social tant aux plans national, sous-régional qu'international.

Le guide pratique du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) en relecture

Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement (SP/CONEDD) a organisé le vendredi 14 février 2014 dans la salle de conférence de l'hôtel Mitibikiéta de Kombissiri un atelier de relecture du guide pratique du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) au profit des promoteurs de projets incluant les communes.

Cet atelier qui fait suite à celui qui s'est tenu les 7 et 8 février 2014 portant création de l'AND/MDR et le manuel de procédures, a été présidé par **Madame Christine LIEHOUN**, Secrétaire Exécutive de l'AND/MDP, Il s'inscrit dans le cadre de la mi-

se en œuvre du protocole de Kyoto et à l'instar des autres pays parties, le Burkina Faso a mis en place son Autorité Nationale Désignée du Mécanisme pour un Développement Propre (AND/MDP).

A cet effet, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, à travers le SP/CONEDD et l'AND a élaboré un guide pratique MDP pour les promoteurs de projets.

Ce guide adopté est un document de référence qui recueille les informations environnementales, économiques, juridiques et sociales visant la facilitation de l'investissement privé dans l'environnement en général et en particulier dans des projets relevant du

MDP au Burkina Faso.

Afin de donner un aperçu aux participants, une présentation du guide axée sur trois (3) points a été effectuée comme suit :

- ◆ la notion de base sur le MDP et l'intérêt du MDP pour les pays en développement,
- ◆ les étapes d'un projet MDP;
- ◆ les actions en cours et les perspectives.

A l'issue de cette présentation, des amendements ont été apportés au guide en vue de la prise en compte de quelques évolutions institutionnelles et technologiques au Burkina

Secteur minier : la fourniture locale de biens et services au cœur d'un atelier



La Chambre des Mines du Burkina (CMB) a organisé le 11 février 2014 à l'hôtel LAICO un atelier de validation de l'étude sur l'état des lieux de la fourniture de biens et services aux sociétés minières.

Cet atelier a réuni des représentants de l'administration publique, des sociétés minières, de fournisseurs de biens et services miniers et de structures d'appui au secteur privé.

L'objectif était de restituer l'étude

commandée par le Chambre des Mines portant sur l'état des lieux de la fourniture de biens et services aux sociétés minières.

C'est une étude qui s'inscrit dans la volonté de la Chambre des Mines du Burkina de favoriser un meilleur impact de l'exploitation minière sur toute l'économie à travers la promotion de la fourniture locale de biens et services aux sociétés minières.

La cérémonie d'ouverture s'est tenue sous la présidence du Ministre des Mines et de l'Énergie, Monsieur Salif KABORE qui avait à ses côtés le Président de la Chambre des Mines, Monsieur Elie Justin OUEDRAOGO et le vice-président de l'Association Burkinabè des fournisseurs de Services Miniers

(ABSM). Désormais reconnu comme un pays minier, au Burkina Faso l'or a contribué en 2013 pour 16,4% aux recettes fiscales de l'État. Cependant, la perception de bon nombre d'acteurs est que l'activité minière ne profite pas assez au pays et surtout aux populations locales, d'autant plus que les entreprises minières font appel à des fournisseurs étrangers pour la fourniture des biens et services.

En effet, si les sociétés minières font souvent appel aux fournisseurs locaux pour les matériaux de construction et les petits outillages, il n'en est pas de même pour les locations d'engins, les travaux de construction, les pièces de rechanges d'engins.



(suite de la page 2)

Une situation que les sociétés minières justifient par le manque de professionnalisme des fournisseurs locaux.

En plus d'être chers par rapport aux fournisseurs étrangers, ceux-ci font preuve d'importants retards dans la mise à disposition des engins ou du matériel qui tombent régulièrement en panne.

Aussi, plusieurs recommanda-

tions ont été formulées par l'étude de au nombre desquelles :

- ◆ Le renforcement des capacités des fournisseurs locaux ;
- ◆ La construction d'entrepôts sous douane pour le stockage des biens miniers ;
- ◆ La mise en place d'un répertoire des fournisseurs locaux ;

◆ L'organisation de voyages d'études.

La rencontre a eu le mérite de permettre aux fournisseurs et aux sociétés minières d'échanger afin d'améliorer leurs relations. Les recommandations de l'étude seront traduites en plan d'actions qui engagera l'ensemble des acteurs du secteur minier.



Le Ministère de l'Économie et des Finances a organi-

sé le 10 janvier 2014 dans la salle de conférence de la DGCOOP, un atelier d'information et d'échanges sur le processus de création de la monnaie unique de la CEDEAO.

Cet atelier avait pour objectif d'informer le secteur privé et la société civile sur la perspective de la création de la monnaie unique de la CEDEAO à l'horizon 2020.

L'idée de création d'une monnaie unique dans l'espace CEDEAO est apparue depuis 1983 lors de la conférence des Chefs d'États et de Gouvernements où il a été décidé de consacrer une attention particulière à la réalisation de cet objectif. Ainsi, dès 1987, un programme de coopération monétaire est adopté par la Conférence devant permettre d'aboutir à la création de la monnaie unique en 2000.

Le programme de coopération monétaire prévoyait entre autres des critères de convergences macro-économiques à respecter, une harmonisation des politiques

budgétaires, monétaires et financières.

Le bilan effectué en 1999 de la mise en œuvre de cette politique révèle certes, des progrès, mais qui sont insuffisants pour permettre le lancement de la monnaie unique à l'échéance prévue.

Aussi, en vue d'accélérer la création de la zone monétaire unique CEDEAO, la conférence des Chefs d'États et de Gouvernements a décidé en 2000 de la

monnaie unique. Cette feuille de route repousse le délai de création de la deuxième zone monétaire de l'Afrique de l'ouest, la ZMAO en 2015 et celui du lancement de la monnaie unique en 2020.

La feuille de route de la monnaie unique comporte 16 activités principales à réaliser par les institutions sous-régionales et les États entre 2009 et 2020, pour permettre l'introduction de la seconde zone monétaire et la création de la monnaie unique.

CEDEAO : projet de création d'une monnaie unique

création de la deuxième Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest en abrégé ZMAO à l'échéance 2003 qui allait regrouper dans un seul bloc monétaire, les pays non membres de l'UEMOA (c'est-à-dire les pays anglophones et lusophones). Cette initiative également n'aboutira pas à la date prévue.

Il a fallu attendre en 2008 pour que le débat sur la monnaie unique soit relancé à travers une proposition de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) qui conduira à l'adoption d'une feuille de route pour la création de

Le processus de création de la monnaie unique de la CEDEAO annoncée depuis longtemps avance lentement mais sûrement. Avec l'adoption de la feuille de route en 2009, c'est un coup d'accélérateur qui a été donné pour l'aboutissement de ce projet qui renforcera véritablement l'intégration des pays de l'Afrique de l'ouest. Espérons que tous les États membres de la CEDEAO surpassent leurs intérêts individuels au profit de l'intérêt de la Communauté pour que l'année 2020 voit effectivement la mise en circulation de la monnaie tant attendue par les populations.

Visite de prise de contact et d'échanges de la Directrice Générale de l'ANPE au Patronat



Le mercredi 15 janvier 2014, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu dans ses locaux la nouvelle directrice de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) Madame ZABRAMBA/YAMEOGO Adélaïde accompagnée de ses proches collaborateurs.

Cette visite qui intervient quelques mois après sa nomination à la tête de l'ANPE se voulait être une prise de contact avec les premiers responsables du Patronat Burkinabé.

Madame ZABRAMBA/YAMEOGO Adélaïde a été reçue par le Président du CNPB Monsieur Birahima NACOULMA, en présence de la Secrétaire Générale, Madame Philomène YAMEOGO et des responsables des services techniques du CNPB.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Directrice générale et ses collaborateurs, Monsieur NACOULMA les a remerciés pour cette visite qui traduit tout l'intérêt qu'ils accordent à l'organisation faitière des employeurs.

Il a, en outre, réitéré ses félicitations à la Directrice pour sa nomination à la tête de l'ANPE avant de lui formuler ses encouragements et ses vœux de succès dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions au regard des nombreux défis à relever dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Après une brève présentation du CNPB par la se-

crétaire générale du CNPB, Monsieur NACOULMA a invité Mme ZABRAMBA à situer l'objet de sa visite. Ainsi, tout en remerciant le Patronat pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé, elle a renouvelé au Président ses vœux les meilleurs pour l'année nouvelle puis, indiqué que l'objectif de sa visite était de nouer le contact avec le CNPB afin d'envisager la mise en œuvre de la convention qui lie son institution au Patronat burkinabé depuis septembre 2013.

Dans cette perspective, Madame la Directrice a décliné, au titre du plan d'actions de l'année 2014 de l'ANPE trois principales opportunités de collaboration entre les deux structures notamment :

- La mise en œuvre du Programme d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés en fin de cycle ;
- La possibilité pour les chefs d'entreprises de consulter en ligne les CV des demandeurs d'emploi à travers la base de données mise en place par l'ANPE dans le cadre de sa vision interactive du marché de l'emploi.

La formation à la carte suivant les types de profils demandés par les entreprises dans les sept (7) centres de formations entièrement réhabilités et rénovés. Monsieur NACOULMA a salué les perspectives d'action de l'ANPE et relevé tout l'intérêt de la conjugaison des efforts par les deux structures, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat.

Cependant, il a tenu à noter que les actions à envisager ne pourront avoir un effet démultiplicateur que si un accent particulier est mis sur le plaidoyer et le lobbying auprès du gouvernement et des partenaires au développement en vue de leurs adhésions aux projections du secteur privé dans le domaine de la formation et de la création d'emploi.

Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) a organisé le mercredi 8 janvier 2014 dans la salle de conférence Elie Sarré à l'immeuble Baoghin, une rencontre de cadrage du Cadre Sectoriel de Dialogue Promotion et Protection Sociales.

Cette rencontre avait pour objectif d'harmoniser la compréhension des différents membres du CSD promotion et protection sociales sur le canevas d'élaboration du rapport sectoriel de la performance de l'année 2013.

Ainsi, c'est à Monsieur Joanis KABORE, Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale et président de la rencontre, qu'est revenue la tâche de présenter le canevas du rapport sectoriel de performance de l'année 2013 qui vise deux axes, à savoir :

- ◆ les performances sectorielles 2013,
- ◆ les perspectives 2014-2017.

En rappel, le Secrétariat Technique National de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Dura-

ble (STN/SCADD) a élaboré en 2012 une note sur les travaux et produits attendus des cadres de dialogue pour le suivi et l'évaluation de la SCADD, contenant les canevas de rédaction des rapports sectoriels et régionaux de performance, ainsi que les critères de définition d'une mesure. De même, il a réalisé une campagne de communication et de renforcement des capacités sur la SCADD de laquelle il est

ressorti, la nécessité de disposer de matrices sectorielles et régionales de performance.

Ces mesures se sont avérées insuffisantes dans la mesure où les revues sectorielles régionales à mi-parcours et annuelles qui ont fait l'objet de suivi, ont livré des produits de qualités inégales.

Aussi, les conclusions de la revue annuelle 2013 de la SCADD, tenue le 30 avril 2013, ont conduit à la nécessité d'appuyer véritablement les Cadres sectoriels et régionaux de dialogue (CSD et CRD) sur les plans institutionnel et technique, de les doter de ressources humaines, matérielles et financières en adéquation avec leurs attributions.

Des dispositions d'amélioration des performances dans la mise en œuvre et le suivi de la SCADD ont été élaborées par le STN/SCADD et validées par les CSD et CRD en juillet 2013.

Ces propositions de mesures d'amélioration ont été adoptées en Conseil des Ministres en octobre 2013.

Le Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD) assure la supervision de la mise en œuvre des référentiels sectoriels de planification. Il est chargé

de:

- ◆ la définition des priorités y afférentes ;
- ◆ l'identification dans un cadre triennal glissant les actions à conduire et ;
- ◆ la production des rapports d'évaluation des tranches annuelles des plans ou programmes d'activités desdites politiques ou stratégies lors de la tenue des revues sectorielles. Les revues sectorielles devant être focalisées sur les priorités de la SCADD, chaque secteur produit un rapport sectoriel de performance.

Cadre sectoriel de dialogue « promotion et protection sociales »: Pour une meilleure compréhension du canevas



1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah

01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél.(226) 50 33 03 09

Fax. (226) 50 33 03 08

Email: cnpb@fasonet.bf ;

site web: www.patronat.bf

Le secteur privé au centre des préoccupations de l'Union Européenne



UNION EUROPEENNE

Afin de mettre à jour la stratégie d'aide au développement du secteur privé, la Délégation de l'Union Européenne (DUE) a organisé le mardi 25 février 2014 dans la salle de conférence de la DUE une communication sur le secteur privé.

L'objectif de cette rencontre était d'échanger avec les participants sur les perspectives du secteur privé afin de faire un feedback au niveau de la Commission de l'Union Européenne à Bruxelles.

Présidée par Monsieur Marou SAWADOGO, Chargé de programmes à la Section Economie et Secteurs Sociaux de la DUE au Burkina Faso, cette rencontre a été un cadre d'échange entre les acteurs du secteur privé et l'UE. Dans son intervention Monsieur SAWADOGO a précisé que le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) couvre la période 2014-2020 mais malheureusement le secteur privé n'est pas pris en compte parce qu'il n'a pas été retenu comme secteur prioritaire au Burkina Faso. L'accès au finance-

ment et le poids élevé des entreprises dans le secteur informel (environ 80%) constituent l'une des contraintes qui limitent la croissance générée par le secteur privé. L'UE s'appuie sur les stratégies nationales à travers la SCADD, la politique sectorielle de l'industrie pour agir en faveur du développement du secteur privé. Le soutien en cours ou planifié de l'UE prévu pour le 11^{ème} FED porte sur l'appui aux organisations de la société civile du secteur privé. La nouvelle politique de développement de l'UE s'articulera autour du mixage prêts/dons et que les secteurs stratégiques retenus pour le 11^{ème} FED portent sur l'énergie, l'agriculture et les infrastructures.

« Le secteur privé sera programmé dans un fonds régional non encore défini » a-t-il indiqué. Plusieurs raisons motivent cette rénovation à savoir :

- ◆ la formulation de la stratégie de travail de l'UE pour et avec le secteur privé sous un angle plus opérationnel dans la coopération au développement ;
- ◆ la mise à jour de la communication de 2003 sur le développement du secteur privé à la lumière d'un monde en pleine évolution, et en tenant compte des conclusions et recommandations de l'évaluation thématique sur l'appui au Développement du

Secteur Privé (DSP) au cours de la période 2004-2010, et de la programmation de l'appui au DSP pour la période 2014-2020;

- ◆ la spécification du rôle du secteur privé dans la contribution à des objectifs de développement globaux et la réduction de la pauvreté dans le contexte de l'agenda mondial post-2015 dans le cadre de la transition vers une économie verte (Rio+20).

A l'issue de l'intervention de Monsieur SAWADOGO et des discussions, les interventions des participants ont porté essentiellement sur la réduction des procédures douanières, l'adéquation formation professionnelle et le besoin des entreprises, l'inefficacité de la politique monétaire de la zone UEMOA pour le financement des PME/PMI, l'asymétrie d'information sur les charges associées aux différents concours bancaires.

Tous ces éléments ont eu des réponses dans lesquelles il faut retenir que l'UE dispose d'une politique industrielle sur la recherche, les PME et l'innovation et qu'un programme régional d'amélioration du climat des affaires a été adopté pour favoriser le développement du secteur privé.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina
Faso

Tél. : (+226) 50 33 03 09

Fax : (+226) 50 33 03 08

Courriel: cnpb@fasonet.bf

Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat
burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA

Wenceslas BANCE

Seydou TRAORE

Alphonse GUIGUEMDE

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/
P.F

ISSN 0796 - 8981



Une délégation du Patronat au ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi



Poursuivant le fil de ses visites de courtoisie auprès des autorités, le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) s'est rendu le mardi 25 février 2014 chez le Ministre de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi Monsieur Basga Emile DIALLA.

La délégation patronale conduite par le Président Monsieur Birahima NACOULMA a été reçue par le Ministre DIALLA, assisté pour la circonstance de ses plus proches collaborateurs.

Monsieur Basga Emile DIALLA a souhaité la bienvenue à ses hôtes tout en soulignant l'honneur qui échoit à son département d'accueillir la délégation patronale puis a laissé la parole à ses hôtes pour situer l'objet de leur visite.

Monsieur Birahima NACOULMA a remercié Monsieur le Ministre pour la qualité de l'accueil réservé aux membres de sa délégation, puis a souligné que la présente visite de courtoisie entre dans le cadre de la consolidation des relations privilégiées que le

Patronat burkinabè entretient avec le ministère de l'emploi. Il a renouvelé au ministre ses vœux les meilleurs pour l'année nouvelle et lui a exprimé toutes ses félicitations pour son dynamisme et son engagement au service de la promotion de l'emploi depuis sa prise de fonction.

Tout en rassurant le Ministre de la disponibilité du Patronat burkinabè à l'accompagner dans sa mission, monsieur NACOULMA a sollicité l'appui pour l'aboutissement d'un certain nombre de dossiers du Patronat, en cours, auprès des plus hautes autorités dans le cadre de la tenue de la 1^{ère} rencontre Patronat/Gouvernement.

En retour, Monsieur le Ministre a souhaité à ses hôtes, ses vœux les meilleurs tout en saluant l'initiative du patronat, il a souhaité que des rencontres du genre se multiplient dans l'optique du renforcement des relations entre les deux structures. Il a rassuré le patronat de son soutien pour l'aboutissement des dossiers en cours.